

FORMATION CONTINUE ENERGIE sans mention

PUBLIC

Diagnostiqueurs immobiliers certifiés Energie sans mention.

OBJECTIFS

- Parfaire ses connaissances de la réglementation et de la méthodologie lié au diagnostic Energie sans mention,
- Répondre aux obligations de formations continues obligatoires pendant le cycle de certification du diagnostiqueur immobilier.

PRÉREQUIS

- Être certifié dans le domaine Energie sans mention.

ANIMATEUR

- Equipe Technique SONELO et/ou partenaires référencés.

ÉVALUATION

A l'issue de la formation continue, une attestation est délivrée suite a la vérification des acquis du stagiaire par le biais d'un examen.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Supports pédagogiques, supports multimédia.
Retour sur de la pratiques terrain sur des points techniques définis avec le formateur.

TARIFS

250 € net - formation exonérée de tva dans le cadre de la formation continue.

INFORMATIONS

Durée: 1 jour / 07 heures

Date: Nous consulter Ou voir Planning ci-joint

Lieu: 2 rue traversière 78580 - Les Alluets-Le-Roi

Stagiaire par session: Min: 5 / Max: 15

Accessibilité aux personnes handicapées : Si un ou plusieurs stagiaire(s) est en situation de handicap, des adaptations pédagogiques peuvent être apportées. Afin d'en tenir compte et faire le nécessaire, il conviendra au commanditaire d'en informer SONELO au préalable

PROGRAMME - 1 Jour - 7h

Conformément à l'arrêté compétences du 2 juillet 2018 modifié

Conçue spécialement pour vous permettre de revenir sur les fondamentaux liés au diagnostic énergie sans mention, ce module vous permettra de valider vos connaissances pour conserver votre certification et assure un rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions

- Généralités du bâtiment

- Contexte réglementaire

- DPE neuf

- Attestation de conformité XML RT2012 et attestation d'achèvement de travaux

- La thermique du bâtiment :

- Les grandeurs physiques thermiques
- Les différents modes de transfert thermique
- Les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air

- L'enveloppe du bâtiment :

- Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales
- Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment

- Les systèmes :

- Les réseaux de chaleur, les équipements techniques
- Les principaux équipements de ventilation
- Les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.

Bulletin + paiement + pièces justificatives (le cas échéant) Inscription validée à réception du dossier complet par courrier. À ENVOYER Au plus tard, 2 semaines avant la date choisie. Par courrier ou Par mail : contact@sonelo.fr